



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 22 novembre 2018

Communiqué de presse

PRÉVENTION DU TERRORISME : LA FERMETURE DU « CENTRE ZAHRA » DE GRANDE-SYNTHÉ POUR UNE DURÉE DE SIX MOIS CONFIRMÉE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT



Le 2 octobre 2018, 12 visites domiciliaires ont été menées par des effectifs de la police nationale dans la commune de Grande-Synthe, au siège de l'association « Centre Zahra France » ainsi qu'aux domiciles de ses principaux dirigeants. Suite à cette intervention et en application de la loi sur la Sécurité Intérieure et la Lutte contre le Terrorisme (SILT), Michel Lalande, préfet du Nord, préfet de la région Hauts-de-France a annoncé la fermeture du centre pour une durée de six mois.

Les activités de l'association « Centre Zahra France » étaient, en effet, particulièrement suivies en raison du soutien marqué par ses dirigeants à plusieurs organisations terroristes et en faveur de mouvements prônant des idées contraires aux valeurs de la République.

Compte-tenu des éléments recueillis par les services de renseignement et de la diffusion récurrente de messages de provocation à la violence et de soutien à des associations inscrites sur la liste des organisations terroristes de l'Union européenne, le préfet a ordonné la fermeture du centre Zahra pour une durée de six mois.

L'association a demandé au juge des référés du tribunal administratif de Lille d'ordonner la suspension de l'arrêté du 15 octobre 2018 par lequel le préfet du Nord annonçait la fermeture administrative, pour une durée de six mois, du lieu de culte « Centre Zahra » à Grande-Synthe. Par une ordonnance du 19 octobre, le juge des référés du tribunal administratif avait rejeté cette demande.

L'association « Centre Zahra France » a alors entamé une procédure devant le juge des référés du Conseil d'État le 29 octobre dernier afin d'obtenir l'annulation de cette ordonnance.

À l'issue de la séance du 16 novembre 2018, le conseil d'État a rejeté cette requête par une ordonnance du 22 novembre 2018.

La fermeture du « Centre Zahra France » est, par conséquent, maintenue pour une durée de six mois.